

BAREME GESTION LOCATIVE ET HONORAIRES DE LOCATION

1- A LA CHARGE DU MANDANT	HT	TTC
Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m ²)	2,50 €	3,00 €
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location (forfait)	100,00 €	120,00 €
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%
Gestion administrative		
Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, etc	150,00 €	180,00 €
Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement		
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (<i>sur le loyer annuel HT x 9 ans</i>) – minimum de facturation 300€ TTC	0,5%	0,6%
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	166,67 €	200,00 €
Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, déspecialisation, cession, à la charge du bailleur (sur l'augmentation triennale générée)	10%	12%
Frais administratifs (par lot et par mois)	1,67 €	2,00 €
Gestion financière		
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et immeuble géré)	55,00 €	66,00 €
Gestion technique et sinistres		
Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (au temps passé)		
Travaux inférieurs à 1.500€ TTC	0%	0%
Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 150€ TTC)	3,0%	3,6%
Gestion des sinistres :		
Vacation expertise (au temps passé au tarif horaire cabinet)	0 €	0 €
Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 150€ TTC)	3,0%	3,6%
Représentation et procédure		
Autres prestations occasionnelles au temps passé (<i>représentation du Mandant, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.</i>)	100€/heure	120€/heure
Gestion des impayés :		
- Remise dossier à l'huissier	100,00 €	120,00 €
- Remise dossier à l'avocat	100,00 €	120,00 €
- Suivi procédure (au temps passé au tarif horaire cabinet)	100€/heure	120€/heure
- Souscription et suivi assurance des loyers impayés	30€/an	36€/an
2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE		
Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
Honoraires de location (<i>Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire dans la limite des plafonds ci-dessous</i>):		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m ²)	2,50 €	3,00 €
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location (forfait)	100,00 €	120,00 €
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%